



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des Employeurs

Madame, Messieurs Amandine BOUCHON (UNGE), Alain PAPE (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Julien GUERRY (CSNGT), Fabrice BUNOUF (SNEPPIM), Gérard REIGNER (SNEPPIM)

Représentants des Salariés

Madame, Messieurs Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Frédérique BONIVILLO (CFTC), Olivier MUNOZ (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Alain PAPE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

**RELEVÉ DES DECISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA
NEGOCIATION COLLECTIVE (CPNNC) DU 27 NOVEMBRE 2014**

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ D

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2014	3
III.	AVENANT N°4 TAUX DE CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE..	3
IV.	REPORT POINTS NON TRAITES LORS DE LA CPNNC DU 25 JUIN 2014.....	3
1.	Décision politique concernant l'article 6.1 de la CCN (CPNNC 25 juin 2014)	3
2.	Décision politique concernant le temps partiel (CPNNC 25 juin 2014)	4
V.	COURRIERS DE LA PRESIDENCE.....	4
1.	Courrier du 25 septembre 2014 de demande de rendez-vous avec la CEF (expédié).....	4
2.	Procès-verbal du 25 septembre 2014 société ARCHIMED (expédié)	4
3.	Procès-verbal du 25 septembre 2014 société GEXPERTISE (expédié).....	4
4.	Courrier Ministère 16 octobre 2014 (expédié).....	4
VI.	SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL.....	4
1.	Point sur l'extension de l'accord sur les salaires minimums conventionnel (mai 2014).....	4
2.	Négociation des salaires minima conventionnels.....	4
a)	Position du collègue employeur.....	Erreur ! Signet non défini.
b)	Position du collègue salarié.....	4
VII.	TEMPS PARTIEL	4
1.	Etat des lieux des négociations dans les branches professionnelles (CPNNC 25 septembre 2014)	4
VIII.	ARTICLE 12.3.3 COMMISSION PARITAIRE REGIONALE	5
IX.	SOUS-COMMISSION COMMUNICATION.....	5
1.	Point sur les travaux en cours	5
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	5
1.	Frais APGTP.....	5
2.	CCP CQP.....	5
3.	Courrier émis par d'anciens négociateurs.....	5

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

La CPNNC approuve l'ordre du jour de la réunion du 27 novembre 2014 sous réserve de rajouter au point III l'avenant à l'accord relatif aux taux de contributions à la formation professionnelle.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2014

DECISION

La CPNNC approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- Point III - DU (décision) : modification des deux derniers paragraphes *La CPNNC propose que la CPNEFP gère le contenu de la communication sur le DU de sorte que le programme soit lisible pour les employeurs et les salariés de la branche et ce, avant de relancer une nouvelle session.*

- Point IV - Sous-commission "Sécurité" (décision) : *La CPNNC valide à l'unanimité des présents le conditionnement de l'ensemble des documents sécurité dans la pochette cartonnée présentée ce jour. Le point de diffusion aux salariés se fera via l'entreprise, charge à la Coprésidence de l'APGTP d'étudier la faisabilité budgétaire des envois dans les meilleurs délais.....*

III. AVENANT A L'ACCORD RELATIF AUX TAUX DE CONTRIBUTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DECISION

Après relecture et modifications apportées à l'avenant N° 4 à l'accord relatif aux taux de contribution de la formation professionnelle, celui-ci est ouvert à la signature des organisations syndicales jusqu'au vendredi 12 décembre 2014.

IV. REPORT POINTS NON TRAITES LORS DE LA CPNNC DU 25 JUIN 2014

1. Décision politique concernant l'article 6.1 de la CCN (CPNNC 25 juin 2014)

DECISION

La CPNNC charge le groupe de travail qui sera en charge du toilettage de la CCN de débattre sur l'article 6.1 (Temps de déplacement et travail effectif) et charge le Délégué général de recenser ce qui se fait dans d'autres branches.

2. Décision politique concernant le temps partiel (CPNNC 25 juin 2014)

DECISION

La CPNNC charge le groupe de travail qui sera en charge du toilettage de la CCN de débattre sur l'article 9.7 (Temps partiel) et charge le Délégué Général de recenser ce qui se fait dans d'autres branches.

V. COURRIERS DE LA PRESIDENCE

1. Courrier du 25 septembre 2014 de demande de rendez-vous avec la CEF (expédié)
2. Procès-verbal du 25 septembre 2014 société ARCHIMED (expédié)
3. Procès-verbal du 25 septembre 2014 société GEXPERTISE (expédié)
4. Courrier Ministère 16 octobre 2014 (expédié)

VI. SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL

1. Point sur l'extension de l'accord sur les salaires minimums conventionnel (mai 2014)
2. Négociation des salaires minima conventionnels
 - a) *Position du collège salarié*

DECISION

La CPNNC propose d'attendre l'extension de l'accord 2014 avant d'entamer la négociation des salaires minima conventionnels 2015.

La CPNNC décide de scinder la prochaine CPNNC afin de revoir ce dossier.

Une réunion spécifique y sera consacrée en janvier 2015.

VII. TEMPS PARTIEL

1. Etat des lieux des négociations dans les branches professionnelles (CPNNC 25 septembre 2014)

DECISION

La CPNNC confie la rédaction d'une trame d'accord sur le temps partiel au groupe de travail chargé du toilettage de la CCN.

Pour ce faire, la CPNNC octroie 5 heures de préparation aux négociateurs salariés de la branche qui feront partie de ce groupe de travail.

VIII. ARTICLE 12.3.3 COMMISSION PARITAIRE REGIONALE

DECISION

La CPNNC a pris connaissance de la décision de la CPR Nord Picardie qui sera transmise aux parties.

LA CPNNC précise que les différends doivent être en rapport avec la CCN et que les demandes doivent faire explicitement référence aux articles concernés.

Un modèle type de réponse reprenant les éléments ci-dessus sera réalisé et adressé à la réception de toutes saisines.

IX. SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

1. Point sur les travaux en cours

- Présentation de l'interface Noémia et du site internet de l'APGTP

DECISION

La CPNNC valide la mise en ligne sur le site internet des relevés de décision après validation

X. QUESTIONS DIVERSES

1. Frais APGTP

2. CCP CQP

3. Courrier émis par d'anciens négociateurs

DECISION

La CPNNC valide la décision de transmettre ce courrier à la CPGRP afin qu'un argumentaire soit établi

La CPNNC se réunira le jeudi 08 janvier 2015